

RÉSOLUTION
2021-053

**REMPLACEMENT PARTIEL AU POSTE DE DIRECTRICE LOISIRS,
CULTURES ET COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la démission de la directrice loisirs, cultures et communication en date du 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame Pascale Giroux, technicienne en hygiène du milieu, travaille 30 heures par semaine et qu'elle est disposée à travailler 6 heures par semaine de plus pour assumer certaines tâches relevant du poste de directrice loisirs, cultures et communications;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUGMENTER l'horaire de travail de madame Pascale Giroux de six (6) heures par semaine afin d'effectuer certaines tâches de la directrice loisirs, cultures et communications.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-141.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président